



## Retraite : voilà à quoi pourrait ressembler le futur minimum de pension pour les agriculteurs



Getty Images / Peter Cade

**La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté, ce mercredi 10 juin, un projet de loi fixant le minimum de pension des agriculteurs à 85% du Smic en 2022. Une augmentation attendue depuis des années.**

Le sujet de la revalorisation des retraites agricoles, maintes fois reporté, est de retour à l'Assemblée nationale. La commission des affaires sociales a voté à l'unanimité, ce mercredi 10 juin, la proposition de loi du député André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine) de revaloriser le minimum de pension de retraite agricole à hauteur de 85% du Smic, contre 75 % aujourd'hui. Cette revalorisation destinée aux retraités actuels comme aux retraités futurs pourrait entrer en vigueur en 2022. Elle pourrait concerner jusqu'à 290.000 agriculteurs pour un coût de 407 millions d'euros par an.

Cette mesure n'est pas nouvelle, mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle a du mal à être adoptée. Pour mémoire, en 2017, l'Assemblée nationale, alors majoritairement socialiste, vote la proposition d'André Chassaigne à l'unanimité. Changement de point de vue l'année suivante au Sénat. Le projet est retoqué car l'exécutif, qui a changé entre temps, souhaite voir cette proposition intégrée dans le projet de création d'un régime universel de retraite. Sauf que l'arrêt du débat sur la réforme des retraites, par effet domino, a encore repoussé l'application de la revalorisation des retraites agricoles. Nouveau revirement, la proposition de loi revient à l'Assemblée nationale avec cette fois-ci l'approbation de La République en Marche (LREM).

**>> Notre service Retraite pour les particuliers - Confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)**



Si la proposition d'André Chassaigne fait l'unanimité, la majorité a toutefois décidé de déposer des amendements pour réduire l'impact financier de la mesure. Le premier concerne la date d'application. Le projet de loi prévoyait l'entrée en vigueur de la mesure en 2021 mais un amendement des députés LREM, qui a été adopté, repousse la mesure à 2022. Autre évolution la mise en place d'un écrêtement. Derrière ce terme technique se cache l'exclusion du dispositif de certains exploitants agricoles dits polypensionnés c'est-à-dire qui perçoivent une retraite autre qu'agricole. L'amendement prévoit en effet "un écrêtement en fonction du montant de retraite tous régimes afin d'assurer une équité entre assurés monopensionnés et polypensionnés". L'objectif est que toute retraite cumulée, le montant minimum perçu ne dépasse pas 85% du Smic. "Ce dispositif conduira à diminuer le nombre de bénéficiaires de cette mesure de 290.000 à 196.000 en réduisant le gain net associé", a regretté André Chassaigne lors des débats. "Derrière cet écrêtement il y a bien-sûr le grisbi de la réduction des coûts. La dépense passerait de 407 millions à 205 millions pour un gain pour les agriculteurs qui passerait de 144 à 104 euros par mois" a-t-il dénoncé. Ce désaccord devrait être tranché lors de la séance publique à l'Assemblée nationale programmée le 18 juin.

Ces limites financières laissent augurer des débats qui pourraient avoir lieu si plusieurs mesures concernant la réforme des retraites revenaient en ordre dispersé. "Le problème de financement du régime de retraite n'a pas disparu avec le Covid-19, il est donc logique que pour chaque nouvelle mesure on s'interroge sur son coût", pointe Valérie Batigne, du cabinet spécialisé **Sapiendo** retraite. D'autant que l'instauration d'un minimum de pension pour les agriculteurs n'est pas la seule promesse qui figurait dans le projet de loi. "Il était prévu dès 2022 de fixer pour tous les actifs ayant eu une carrière complète un minimum de pension et nous souhaitons toujours voir appliquer cette mesure", a prévenu le leader de la CFDT, Laurent Berger, lors d'une conférence de presse organisé ce lundi 8 juin. De quoi relancer le débat jamais totalement éteint sur la réforme des retraites.